

Règlement concours photo organisé par la Casa de l'Albera / service culturel de la mairie d'Argelès-sur-Mer

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DU CONCOURS

La Casa de l'Albera organise un concours photo sur le thème du massif de l'Albera. Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Il entend sensibiliser le public à la richesse du massif de l'Albera.

La Casa de l'Albera (4, place des Castellans, 66700 Argelès-sur-Mer / 04 68 81 42 74) fait partie du service culturel de la mairie d'Argelès-sur-Mer.

ARTICLE 2 – THÈME

Le thème du concours est le massif de l'Albera. Toutes les photos présentant le massif, ses paysages, son patrimoine naturel, sa faune, sa flore, son patrimoine historique, ses monuments, ses villages, seront acceptées pour le concours. La seule contrainte est que la photographie ait un rapport avec le massif de l'Albera.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous*, amateurs ou professionnels. Le participant devra adresser une seule photographie. Chaque photo doit être accompagnée d'un court texte de présentation : date de la prise de vue, thème... (Maximum 2000 caractères)

La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques accompagnés des références de l'auteur et de sa photographie à l'adresse suivante : casadelalbera@ville-argelessurmer.fr.

En participant par un envoi, l'auteur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours. Il déclare être l'auteur de la photographie.

*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail en même temps que l'envoi de la photographie

ARTICLE 5 – MENTIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur.
- Coordonnées postales de l'auteur.
- N° de téléphone et mail de l'auteur.

ARTICLE 5 – CONDITIONS TECHNIQUES

L'envoi des fichiers numériques s'effectue directement par mail à l'adresse suivante : casadelalbera@ville-argelessurmer.fr.

Les formats de fichier acceptés sont les jpg, psd, png, raw et tif.

ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite des envois est fixée au 20 août 2022 à minuit.

ARTICLE 7 – DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants au concours restent propriétaires de leur œuvre.

La participation au concours implique l'acceptation que la Casa de l'Albera puisse exposer dans ses locaux les photographies durant le mois de septembre 2022.

La participation au concours implique que les photographies pourront aussi diffusées sur les supports de communication de la commune pour faire la promotion du concours.

ARTICLE 8 – EXPOSITION DES PHOTOS

20 photos seront sélectionnées pour être exposées à la Casa de l'Albera en septembre 2022.

Le choix des photos retenues pour être exposées sera effectué grâce à un vote d'un comité composé d'élus de la commune, du personnel de la Casa de l'Albera et du personnel des services culturel et communication de la mairie d'Argelès-sur-Mer.

Le vote final sera effectué par le public de la Casa de l'Albera. Pendant toute la durée de l'exposition, une urne sera mise à disposition afin que les visiteurs de la Casa de l'Albera puissent voter pour leur cliché favori. Chaque visiteur (gratuit ou payant) aura droit à un vote.

ARTICLE 9 – PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la première sélection de 20 photos seront annoncés à la fin du mois d'août 2022. Les auteurs des photographies sélectionnées seront contactés par mail ou téléphone.

Les résultats du vote du public seront annoncés en fin de mois septembre 2022.

ARTICLE 10 – PRIX DU CONCOURS

Les 20 photos présélectionnées pour l'exposition seront tirées par un photographe sur papier photo et encadrées. Elles seront ensuite données à leurs auteurs.

Les trois gagnants du vote du public seront récompensés par une sélection de livres sur l'histoire d'Argelès.

Les prix devront être retirés directement à la Casa de l'Albera pendant les heures d'ouverture.